

TRAGÉDIE DE LAC-MÉGANTIC

Les chèques pour dommages moraux arrivent

JONATHAN CUSTEAU

jonathan.custeau@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Les Méganticois ayant effectué une réclamation en raison des lésions corporelles et de dommages moraux à la suite de la tragédie du 6 juillet 2013 ont commencé à recevoir leurs chèques lundi. Ce sont environ 4500 réclamants qui recevront des dédommagements au cours des prochains jours.

À terme, ils se partageront une somme avoisinant les 50 M\$, un montant qui sera divisé en deux versements. Le contrôleur Richter avait publié un communiqué, il y a deux semaines, pour informer la population que l'envoi des chèques totalisant 25 M\$ était imminent.

Déjà dans la journée d'hier, les bureaux des avocats et celui de la firme Richter ont été inondés d'appels et de questions. Tous les réclamants ont reçu une lettre identique où seuls les montants accordés changeaient. Un relevé de calcul personnalisé a été remis à chaque personne indemnisée.

En date d'hier, la somme accordée pour trouble et inconfort avoisinait 2700 \$. Celle pour une évacuation s'élève à 532 \$ par jour, jusqu'à un maximum de 30 jours. On estime entre 30 000 et 60 000 \$ le montant octroyé pour un stress post-traumatique.

Dans la lettre acheminée aux bénéficiaires, il est précisé que les honoraires des conseillers juridiques ont été déduits du montant du chèque. Il est aussi stipulé que « le montant total [...] pourrait être modifié et que le montant final de votre quote-part pourrait être ajusté lors des prochaines distributions ».

C'est qu'il est possible, pour les personnes indemnisées, de contester le montant qu'ils ont reçu. Pour ce faire, ils doivent faire parvenir une contestation écrite au contrôleur dans les 20 jours suivant la réception du chèque.

Selon Andrew Adessky, associé chez Richter, chaque modification à une réclamation aura un impact sur l'ensemble des bénéficiaires. « Chaque fois que nous changeons le pointage pour une personne, il y

a un impact sur toutes les autres. » En conséquence, même si le premier versement représente en théorie 50 % de la somme totale à recevoir, il est possible que le deuxième chèque, qui devrait être acheminé à la fin mars, soit moins élevé. « Je ne pense pas qu'il y aura

de grosses variations », estime néanmoins M. Adessky.

Selon la lettre acheminée aux bénéficiaires, « pour avoir droit à une distribution dans cette catégorie, votre adresse résidentielle au moment du déraillement doit se trouver dans la Zone rouge ou la Zone jaune ».

L'examen des réclamations pour dommages matériels et économiques se poursuit. Une mise à jour sera effectuée en mars.

Rappelons que les familles des victimes ont déjà reçu des indem-
nités à la fin janvier.

5 jours
seulement

**Carrefour
de l'Estrée**

**sports
experts**

**LIQUIDATION
FINALE**

**MANTEAUX ET
PANTALONS D'HIVER
ISOLES**

50%
DE RABAIS
sur notre offre d'hiver

Exclut les produits Canada Goose.

et plus!

**RAQUETTES A NEIGE,
EQUIPEMENT DE SKI ET
PLANCHE A NEIGE****

30% A 50%
DE RABAIS

BOTTES D'HIVER

30% A 50%
DE RABAIS

**VASTE SÉLECTION
D'EQUIPEMENT
DE HOCKEY**

20% A 40%
DE RABAIS

INCLUANT PATINS ET BÂTONS

Meilleure forme. Meilleure vie.

sports experts®

Carrefour de l'Estrée



Les Méganticois ayant effectué une réclamation en raison des lésions corporelles et de dommages moraux à la suite de la tragédie du 6 juillet 2013 ont commencé à recevoir leurs chèques lundi. — PHOTO ARCHIVES LA TRIBUNE

le King

VIANDE FUMÉE ET RÔTI DE BOEUF

SPECIAL DE MARS

**MOYENNE POUTINE
RÉGULIÈRE SERVIE AVEC
BOISSON GAZEUSE FONTAINE**

pour **9.89\$**
seulement + taxes

Déjeuners servis 24 heures par jour

Ouvert 24 heures sur 24

30 ans

10, RUE CAMBAND, SHERBROOKE, QC | charliesmokedmeat.com